



Fiche d'inscription accueil de loisirs

Vacances d'été 2022

NOM:
PRENOM:
ADRESSE:
CP/VILLE:

CODE FAMILLE :

Les accueils de loisirs seront ouverts :

Du Vendredi 08 Juillet au Mercredi 31 Août 2022

Pour inscrire votre (vos) enfant(s) à l'accueil de loisirs pendant **LES VACANCES D'ÉTÉ**,
Vous pouvez dès à présent le faire **sur le portail famille du lundi 30 mai au samedi 11 juin** (avant 23h59)

Ou bien,

Veillez cocher la case correspondant à l'enfant et à la période choisie
et remettre ce formulaire complété à l'Hôtel de Ville (Régie de Recettes), accompagné impérativement de
votre règlement entre le lundi 30 mai et le mercredi 8 juin (17h) **sauf les 31 mai, 4 juin, 6 juin et 7 juin**

SESSIONS	Enfant:	Enfant:	Enfant:	Enfant:	Enfant:	Total
SESSION 1 Le 08/07/2022 (1 jour)						
SESSION 2 Du 11/07/22 au 13/07/2022 (3 jours)						
SESSION 2 Bis Du 11/07/2021 au 13/07/2022 sans le mercredi (2 jours)						
SESSION 3 le 15/07/2022 (1 jour)						
SESSION 4 Du 18/07/2022 au 22/07/2022 (5 jours)						
SESSION 4 BIS Du 18/07/2022 au 22/07/2022 sans mercredi (4 jours)						
SESSION 5 Du 25/07/2022 au 29/07/2022 (5 jours)						
SESSION 5 BIS Du 25/07/2021 au 29/07/2022 sans mercredi (4 jours)						
SESSION 6 Du 01/08/2022 au 05/08/2022 (5 jours)						
SESSION 6 BIS Du 01/08/2022 au 05/08/2022 sans mercredi (4 jours)						
SESSION 7 Du 08/08/2022 au 12/08/2022 (5 jours)						
SESSION 7 BIS Du 08/08/2022 au 12/08/2022 sans mercredi (4 jours)						
SESSION 8 Du 16/08/2022 au 19/08/2022 (4 jours)						
SESSION 8 BIS Du 16/08/2022 au 19/08/2022 sans mercredi (3 jours)						
SESSION 9 Du 22/08/2022 au 26/08/2022 (5 jours)						
SESSION 9 BIS Du 22/08/2022 au 26/08/2022 sans mercredi (4 jours)						
SESSION 10 Du 29/08/2022 au 31/08/2022 (3 jours)						
SESSION 10 BIS Du 29/08/2022 au 31/08/2022 sans mercredi (2 jours)						

Selon les effectifs enfants inscrits, il peut y avoir des regroupements dans un accueil de loisirs d'un autre quartier.

Cette information vous sera transmise sur le site de la ville et affichée sur les groupes scolaires de votre enfant.

En cas de règlement par chèque, veuillez libeller votre règlement à l'ordre du **Régisseur de la Régie Unique de Recettes.**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des prestations périscolaires et l'accepte.

Le:

Signature: